

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES

SERVICE DES ASSEMBLEES

DM/CK/EL/CV/141220ExtraitsPV

AUBAGNE, le 15 Décembre 2020

EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 14 DECEMBRE 2020

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 17 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

M. Le Maire : Elle a lieu à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID et ce conformément aux dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 relative à l'état d'urgence sanitaire.

« En effet, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, le maire peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroule sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique ».

Ce qui est le cas puisque vous savez que nous sommes sur les réseaux sociaux de la Ville et je salue d'ailleurs à cet effet l'ensemble des Aubagnaises et des Aubagnais qui nous suivent par l'intermédiaire du fameux Facebook live de la Ville d'Aubagne.

Je procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	35
Excusés	8

(ayant donné procuration :

Mme Jeannine LEVASSEUR à M. Léo MOURNAUD
Mme Patricia PELLEN à Mme Magali ROUX
M. Patrice JARQUE à Mme Danielle MENET
M. Franck-Clément CHAMLA à M. Philippe AMY
Mme Faustine THIBAUD à Mme Monique MOISE-HIRMANN
Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF à Mme Virginie RAES
M. Ahmed CHERIET à M. Arthur SALONE
Mme Magali GIOVANNANGELI à Mme Clémentine FARDOUX)

A la délibération n° 36-141220, arrivée de Mme Faustine THIBAUD :

Présents 36
Excusés 7

--- ooo O ooo ---

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, jusqu'au 16 février 2021, le quorum est abaissé à un tiers pour les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent.

Pour notre Commune, le quorum, pour information, est à 15, il est donc parfaitement atteint dans cette assemblée. Je peux donc ouvrir le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne notre benjamin, à savoir M. Zarick KOURICHI, secrétaire de cette séance.

Vous acceptez. C'est parfait Merci M. KOURICHI.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre fera l'objet d'un envoi ultérieur. Il vous sera donc communiqué très prochainement.

Pour votre information, le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **Mardi 23 Mars 2021**, dans cette même salle avec bien sûr les interrogations que cela présente.

Mes chers collègues, vous avez dans vos chemises deux annexes du Budget Primitif 2021 qui viennent se substituer à celles qui vous avaient été envoyées précédemment. Elles vous ont déjà été renvoyées par mail en début d'après-midi mais vous les avez également dans vos pochettes.

A ce titre-là, j'ai échangé avec les présidents des groupes en leur disant que, bien évidemment, pour certains qui n'ont pas ouvert leur mail dans l'après-midi, ils découvriraient peut-être en séance ces nouvelles annexes.

Je voudrais voir s'il y a un problème de fond pour un certain nombre d'entre eux sur ces annexes. S'ils acceptent de recevoir ces annexes comme cela vient d'être proposé et s'ils acceptent que nous puissions poursuivre notamment le vote des délibérations liées aux finances. Dans ce cadre-là, je l'ai dit à chacun des groupes. Si jamais il y avait un ou plusieurs groupes qui estimaient qu'ils n'ont pas le temps ou qu'ils n'ont pas pu se saisir parfaitement de ces annexes, bien que j'en ai effectivement la latitude de pouvoir faire voter ces rapports financiers, je ne les passerai pas dans ce Conseil Municipal et je convoquerai un Conseil lundi 21 décembre prochain, le temps que vous puissiez prendre toutes les informations si tant est qu'aujourd'hui vous ne vous sentiez pas de le faire.

.../...

Je vais donc passer la parole aux trois représentants de groupe que j'ai donc sollicité : Mme MELIN, M. LATZ et M. GRANDJEAN pour qu'ils s'expriment sur le sujet.

Mme MELIN si vous le voulez bien !

Mme MELIN : Merci M. Le Maire, merci infiniment de nous avoir présenté les choses simplement et de permettre d'avoir eu une petite discussion entre nous.

Sur le fond, ce n'est pas tant la quantité d'annexes et sa portée qui est en cause puisque ça ne modifie pas les chiffres généraux. Là-dessus, ce n'est pas un problème. En revanche, ça c'est le problème extrêmement strict de la tenue des budgets, à savoir qu'ils aient des annexes, d'abord il faut qu'il y en ait, et quand il y en a, qu'elles soient en adéquation avec tous les éléments.

C'est pour cela qu'à mon grand regret, je vous demanderai de reporter juste l'examen bien entendu des budgets, pas autre chose, je crois que c'était de cela dont il s'était agi, l'étude du Budget Primitif. C'est à regret. Mais je crois qu'il faut que nous soyons au carré dans ce que nous faisons. Merci M. Le Maire.

M. Le Maire : Il n'y a pas de souci par rapport à ça. M. LATZ peut-être !

M. LATZ : De notre côté, on avait bien reçu en début d'après-midi les annexes. Elles ont été analysées. Effectivement, on voit bien que c'était une sorte d'oubli puisqu'elles correspondent aux chiffres 2020 et les chiffres du Budget 2021 restent cohérents.

Pour nous, il n'y avait pas de problématique particulière de le valider aujourd'hui.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN peut-être !

M. GRANDJEAN : Egalement pour nous, il nous semble que le fait de recevoir les annexes cet après-midi et ce soir sur table n'altérerait pas la qualité des débats que nous pouvions avoir. Nous étions ok pour que ce soit étudié ce soir.

M. Le Maire : Mme MELIN ne souhaitant pas débattre ce soir, en tout cas avec les remarques qui sont les siennes, je vais donc proposer de ne pas voter toutes les délibérations qui sont liées au budget. Je convoquerai donc l'assemblée délibérante lundi prochain, lundi 21, puisqu'un des membres de l'opposition, Mme MELIN, souhaite le faire, même si ou plus exactement puisque c'est moi qui l'ai proposé, elle pense que c'est plus judicieux. Ainsi, le groupe de Mme MELIN pourra avoir 5 jours francs pour pouvoir les étudier.

Mes chers collègues, le Conseil Municipal va être modifié en grande partie. Si vous en êtes d'accord, c'est Mme MENET qui va pouvoir avoir quelques repos pendant 5 jours !

C'est un Conseil Municipal allégé. Nous aurons le plaisir de nous retrouver lundi 21 décembre, ici, dans cette même salle, mais vous aurez bien sûr une convocation qui sera faite sur ce sujet-là.

Je vous invite maintenant à passer à l'examen de l'Ordre du Jour.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

**01-141220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation de l'Avenant n° 5 à la Délégation de Service Public relatif
à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et des parcs de
stationnement.****

Par cette délibération, il est proposé de conclure un Avenant n° 5 au Contrat de Délégation de Service Public conclu avec la Société Q'Park afin de prendre en compte la sortie du Parking de la Gare S.N.C.F. du périmètre de la D.S.P.

La délibération n° **01-141220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA et M. GRANDJEAN. Abstentions de M. PONS et Mme MELIN.

**02-141220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation du principe d'indemnisation du délégataire Q'PARK dans le
cadre de la gratuité du stationnement pour le personnel hospitalier.****

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de l'indemnisation du délégataire Q'Park eu égard à la gratuité du stationnement (Parking de l'hôpital) accordée au personnel de l'hôpital, dans le cadre de son contrat de Délégation de Service Public.

La délibération n° **02-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

**03-141220 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de l'acquisition à titre gratuit auprès de Mme MESELLEM
Parcelle AR n° 509 pour 26 m² sise Chemin de Riquet.****

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, auprès de Mme Farida MESELLEM, de la parcelle cadastrée Section AR n° 509, pour 26 m², nécessaire à l'élargissement du Chemin de Riquet ; cette cession étant liée à l'obtention du permis de construire d'une maison individuelle délivrée à cette dernière.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **03-141220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. PONS et Mme MELIN.

**04-141220 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de l'aliénation aux Consorts VIDAL - DE 577- Allée des
Muriers - Annulation délibération n° 05-14117 du 14/11/2017.****

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération du Conseil Municipal du 14 Novembre 2017 par laquelle était approuvée l'aliénation pour la somme de 210.000 Euros d'une bande de terrain enclavé de 1.023 m² Allée

des Muriers aux propriétaires mitoyens qui en avaient sollicité l'acquisition et qui aujourd'hui n'a plus d'intérêt.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **04-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

05-141220 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de servitude ENEDIS DC25/035441
C2 C3 - Changement de cellule SFR AUBAGNE 1 : N.8 Section :
DV Parcelle 0073.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande de 3 mètres de large, le passage de deux canalisations souterraines d'une longueur de 20 mètres sur la parcelle communale cadastrée Section DV n° 0073 sise Nationale 8.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

06-141220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité - Avis de la Commune
d'Aubagne.

Cette délibération propose au Conseil Municipal d'émettre un avis au projet de Règlement Local de Publicité dont la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme et documents en tenant lieu a été transférée à la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce dernier a été élaboré par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par délégation du Conseil de la Métropole.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

07-141220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Application de l'étalement des charges liées à la crise sanitaire du
Covid-19.

Au regard des dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire « COVID-19 », cette délibération vise à inscrire le montant complémentaire pour l'étalement des charges et à procéder aux écritures d'ordre d'étalement sur 5 ans des dépenses mandatées complémentaires, comme suit :

Transfert de charge en 2020

Recette de fonctionnement au compte 791 – Transfert de charges d'exploitation : 8.639 €

Dépense d'investissement au compte 4815 – Charges liées à la crise sanitaire Covid-19 : 8.639 €

Amortissements annuels de la charge à répartir sur plusieurs exercices de 2020 à 2024

Dépense de fonctionnement au compte 6812 - Dotation aux charges d'exploitation à répartir :
1.727,80 €

Recette d'investissement au compte 4815 - Charges liées à la crise sanitaire Covid-19 :
1.727,80 €

Ce projet de délibération vient en complément de la délibération du Conseil Municipal du 17 Novembre dernier et il a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

**08-141220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Régularisation d'écritures comptables.**

Cette délibération vise à la régularisation comptable de la situation du compte 45612 créditeur de 106.333,19 € à la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques ayant constaté l'anomalie.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

**09-141220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine
Public/COVID-19 4^{ème} trimestre.**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 qui a impacté les acteurs économiques, il est proposé par cette délibération d'approuver une nouvelle exonération totale, de trois mois, des droits d'occupation du domaine public des commerçants sédentaires et non sédentaires, soit d'Octobre à Décembre 2020.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

**10-141220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'exonération totale de la redevance « droit de
stationnement TAXIS » au titre de l'année 2020.**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 qui a impacté les acteurs économiques et au regard de ce contexte très exceptionnel, il est proposé par cette délibération d'approuver l'exonération totale de la redevance annuelle de stationnement des taxis pour l'année 2020 pour les 15 taxis stationnant sur la Commune d'Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

**11-141220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'exonération des loyers des baux commerciaux
municipaux/COVID 19 4^{ème} trimestre.**

Toujours dans ce contexte très exceptionnel lié au COVID-19, cette délibération vise à reconduire l'exonération des loyers pour les entreprises, artisans et commerçants occupant des biens commerciaux communaux, dans les mêmes conditions définies dans la délibération précédente concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **11-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

12-141220 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -
Approbation de la Convention de partenariat avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour les commerces de proximité.

Eu égard au caractère exceptionnel de la crise liée à l'épidémie de COVID-19 et au besoin de mesures spécifiques pour atténuer ses effets délétères sur le commerce de proximité, cette délibération vise à conclure une convention de partenariat avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de verser, au titre de cette convention, l'aide au loyer aux commerçants et artisans ayant déposé un dossier complet.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **12-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET VILLE NUMERIQUE »

13-141220 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.).

Cette délibération a pour objet de reconduire la convention « Cycle Complet » avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions pour définir les engagements et les obligations en vue de la notification et le traitement par l'Agence des avis de Forfait de Post-Stationnement aux usagers qui n'auront pas acquitté ou acquitté que partiellement le montant de la redevance de paiement.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **21-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

14-141220 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Cette délibération permet le dépôt d'une demande d'agrément au titre du dispositif du Service Civique, dispositif qui engage la ville dans l'expérimentation des projets

d'innovation sociale en favorisant l'engagement citoyen des jeunes, auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-141220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. PONS et Mme MELIN.

15-141220 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire - Approbation de l'Avenant au Contrat d'Objectifs 2020 à intervenir avec l'Association « Les Amis du Vieil Aubagne ».

Cette délibération vise à approuver l'Avenant au Contrat d'Objectifs avec l'Association des « Amis du Vieil Aubagne » en vue de modifier et adapter les objectifs du projet culturel de l'association au regard du contexte de COVID-19.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

16-141220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Modalités de redistribution des chèques cadeaux de Noël attribués aux personnels et non retirés.

Par cette délibération, il est proposé de redistribuer les chèques cadeaux qui n'auraient pas été retirés par leurs bénéficiaires à la date du 1^{er} mars de l'année suivante, au C.C.A.S., dans le cadre de ses dispositifs d'action sociale.

La délibération n° **16-141220** est adoptée à l'UNANIMITE.

VIE MUNICIPALE

17-141220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Rapport Annuel d'Activités du Délégué du Service Public de la Restauration SOGERES pour l'exercice 2018/2019.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication du Rapport Annuel d'Activités sur l'exécution de la Délégation de Service Public de la Restauration au titre de l'exercice 2018/2019, conformément à l'Article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 24 Novembre 2020.

18-141220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Rapports Annuels du Délégué du Service Public du stationnement sur voirie et hors voirie pour les exercices 2018 et 2019.

